

09-08-31

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À un ajournement de la séance ordinaire du 17 août 2009 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenu le lundi 31 août 2009, à 19 h 30, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>mes</sup> Noëlla Bourdages  
Sara Deschênes  
Louise Dionne  
Lise Lévesque  
Pauline Michaud  
Stéphanie Vill

MM. Daniel Arseneault  
Raynald Caissy, vice-président  
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)  
Jacques Deschênes  
Claude Fortin  
Gilbert Labrie  
Jean-Maurice Lechasseur  
Luc Marcoux  
Guy Potvin  
Alain Rioux  
Gaston Rioux (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)  
Philippe St-Germain

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jacques Poirier, et la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M<sup>me</sup> Francine Doucet, directrice générale adjointe  
M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines  
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles  
M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières

**Absences :**

Steve Gagné, *motivée*  
Nadyne Langlois

09-08-31-26

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Pauline Michaud et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1.0 Ouverture de la séance et présences;

- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 **Décision**
- 3.1. Modification aux clauses 9-1.03, 9-1.07, 9-1.08 et 9-2.02 en vue de l'implantation des avis de grief en ligne pour le personnel enseignant (Rock Bouffard) ;
- 3.2. Achat regroupé pour le programme «Projet personnel d'orientation» – Phase 4 – Mandat à la Fédération des commissions scolaires du Québec (Carl Ruest) ;
- 3.3. Droit de passage pour utilité publique à l'école des Alizés – Autorisation donnée à Telus et à Hydro-Québec (Carl Ruest) ;
- 3.4. Cessions de deux contrats de transport scolaire – Autorisation (Carl Ruest) ;
- 3.5. Autorisation de voyages (Jacques Poirier) ;
- 3.6. Contrat de téléphonie IP avec la firme Telus – Renouvellement (**huis clos**) (Carl Ruest) ;
- 3.7. Cession du contrat d'entretien ménager à l'école des Sources – Autorisation (**huis clos**) (Carl Ruest) ;
- 3.8. Condoléances (Cathy-Maude Croft) ;
- 4.0 Levée de la séance.

## DÉCISION

**09-08-31-27 MODIFICATION AUX CLAUSES 9-1.03, 9-1.07, 9-1.08 ET 9-2.02 EN VUE DE L'IMPLANTATION DES AVIS DE GRIEF EN LIGNE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT**

ATTENDU l'article 9-5.00 des dispositions liant le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants qu'elle représente;

Il est proposé par M. Guy Potvin et résolu d'entériner l'accord intervenu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones et la Centrale des syndicats du Québec qui modifie les clauses 9-1.03, 9-1.07, 9-1.08 et 9-2.02 des dispositions liant le CPNCF et la CSQ en vue de l'implantation des avis de grief en ligne pour le personnel enseignant.

**09-08-31-28 ACHAT REGROUPÉ POUR LE PROGRAMME «PROJET PERSONNEL D'ORIENTATION» – PHASE 4 – MANDAT À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**

ATTENDU l'implantation du Renouveau pédagogique au second cycle du secondaire;

ATTENDU la nécessité d'acheter du matériel pédagogique particulier pour le programme «Projet personnel d'orientation» pour chaque commission scolaire;

ATTENDU l'intérêt pour les commissions scolaires de se regrouper pour procéder à ces achats;

ATTENDU l'offre de la Fédération des commissions scolaires du Québec pour organiser un tel achat regroupé;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu de mandater la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède au nom de la Commission scolaire des Phares à l'appel d'offres regroupé provincial pour l'achat d'équipements dans le cadre du programme «Projet personnel d'orientation (PPO)», phase 4, G09-10-145.

La Commission scolaire s'engage également à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le ou les fournisseurs retenus. En conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre ou d'autres fournisseurs ou de négocier des prix séparés pour elle-même.

De plus, elle s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la FCSQ au montant de 5 % du total des achats convenus avant taxes.

**09-08-31-29 DROIT DE PASSAGE POUR UTILITÉ PUBLIQUE À L'ÉCOLE DES ALIZÉS – AUTORISATION DONNÉE À TELUS ET À HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU la demande de la compagnie Telus pour obtenir, pour elle et pour Hydro-Québec, l'autorisation de passer sur la propriété de la Commission scolaire pour l'installation et l'entretien d'une nouvelle ligne de poteaux devant l'école des Alizés à Mont-Joli;

ATTENDU que cette demande n'a pas de conséquence pour la Commission scolaire et l'école des Alizés;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Stéphanie Vill et résolu d'accorder à Telus et à Hydro-Québec, la permission d'ériger une ligne de poteaux à usage commun sur et au-dessus du lot 3 754 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski, soit les terrains de l'école des Alizés de Mont-Joli, le tout plus particulièrement décrit sur le croquis préparé par la firme CIMA+ daté du 23 juillet 2009 qui accompagne le formulaire du projet TELUS 2009-091-2318211.

**09-08-31-30 CESSION D'UN CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE – AUTORISATION**

ATTENDU la demande du transporteur Transport Miclau enr., à l'effet d'autoriser la cession d'un contrat comprenant un circuit de transport scolaire qu'il détient avec la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'article 44 (section XXI) du contrat de transport qui prévoit que le transporteur ne peut céder en tout ou en partie son contrat de transport sans l'accord écrit au préalable de la Commission scolaire;

Il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu d'autoriser la cession du contrat numéro 52 comprenant le circuit de transport numéro 119 au transporteur Immeubles Mallandain inc., en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention des permis et documents exigibles en vertu du contrat de transport et au respect des dispositions des lois et règlements relatifs au transport scolaire.

**09-08-31-31 CESSION D'UN CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE – AUTORISATION**

ATTENDU la demande du transporteur Transport Max S.D. inc., à l'effet d'autoriser la cession d'un contrat comprenant un circuit de transport scolaire qu'il détient avec la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'article 44 (section XXI) du contrat de transport qui prévoit que le transporteur ne peut céder en tout ou en partie son contrat de transport sans l'accord écrit au préalable de la Commission scolaire;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu d'autoriser la cession du contrat numéro 61 comprenant le circuit de transport numéro 11 au transporteur Transport A.S.D. inc., en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention des permis et documents exigibles en vertu du contrat de transport et au respect des dispositions des lois et règlements relatifs au transport scolaire.

**09-08-31-32 AUTORISATIONS DE VOYAGES – PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu d'autoriser les voyages inscrits au document F112-5-1 (09-02).

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**09-08-31-33 CONDOLÉANCES**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Pauline Michaud et résolu d'offrir les plus sincères condoléances du Conseil des commissaires à M. Daniel Arseneault, commissaire, ainsi qu'aux membres de sa famille, pour le décès de son fils, Keven Collin.

**09-08-31-34 HUIS CLOS**

À 19 h 43, il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu de continuer la séance à huis clos.

**09-08-31-35 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

À 20 h 03, il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu de siéger en séance publique.

**M. Philippe St-Germain dénonce son intérêt au Conseil des commissaires sur le prochain sujet et ne prendra pas part au processus décisionnel.**

**09-08-31-36 CONTRAT DE TÉLÉPHONIE IP AVEC LA FIRME TELUS – RENOUVELLEMENT**

ATTENDU l'actuel contrat de fourniture de services de téléphonie IP conclu avec la firme Telus;

ATTENDU que les besoins de la Commission scolaire dans ce domaine ont été précisés et revus à la baisse lors de l'utilisation de ces services;

ATTENDU l'offre déposée par la firme Telus pour diminuer le nombre d'accès au réseau public et le coût unitaire d'une partie de ces accès sans pénalité;

ATTENDU que cette offre implique des économies substantielles pour la Commission scolaire;

ATTENDU que dans l'état actuel de la concurrence, aucune autre firme ne peut fournir les services de téléphonie IP sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'article 13.3 de la *Politique sur l'acquisition des biens et services*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu d'accepter l'offre de la compagnie Telus pour le renouvellement pour cinq ans, du contrat de fourniture de services de téléphonie IP (accès) pour la somme totale de 89 820 \$, taxes en sus.

**09-08-31-37      CESSION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉCOLE DES SOURCES – AUTORISATION**

ATTENDU la demande de l'actuel détenteur du contrat d'entretien ménager de l'école des Sources à l'effet de céder le contrat qu'il détient avec la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'analyse de la demande par les services des ressources matérielles et les discussions tenues avec le cessionnaire potentiel;

ATTENDU la recommandation de la direction des Services des ressources matérielles;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Pauline Michaud et résolu d'autoriser l'entreprise Claude-Denis St-Laurent enr. à céder le contrat d'entretien ménager de l'école des Sources à l'entreprise Henri-Paul Robichaud enr. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Il est de plus résolu d'augmenter la valeur dudit contrat de 500 \$ et de le porter à 28 739 \$ par année, taxes en sus s'il y a lieu.

**09-08-31-38      LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 05, il est proposé par M<sup>me</sup> Stéphanie Vill et résolu de lever la séance.

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2009  
TENU LE 31 AOÛT 2009**

<b>NUMÉRO DE RÉOLUTION :</b>	<b>TITRE :</b>
09-08-31-26	Adoption de l'ordre du jour  <b>Décision</b>
09-08-31-27	Modification aux clauses 9-1.03, 9-1.07, 9-1.08 et 9-2.02 en vue de l'implantation des avis de grief en ligne pour le personnel enseignant
09-08-31-28	Achat regroupé pour le programme «Projet personnel d'orientation» – Phase 4 – Mandat à la Fédération des commissions scolaires du Québec
09-08-31-29	Droit de passage pour utilité publique à l'école des Alizés – Autorisation donnée à Telus et à Hydro-Québec
09-08-31-30	Cession d'un contrat de transport scolaire – Autorisation
09-08-31-31	Cession d'un contrat de transport scolaire – Autorisation
09-08-31-32	Autorisations de voyages – Président et directeur général
09-08-31-33	Condoléances
09-08-31-34	Huis clos
09-08-31-35	Retour en séance publique

09-08-31-36	Contrat de téléphonie IP avec la firme Telus – Renouvellement
09-08-31-37	Cession du contrat d'entretien ménager à l'école des Sources – Autorisation
09-08-31-38	Levée de la séance